Comité de Direction de l'UAR 3125
Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme

Lundi 21 octobre 2024

Participant.e. s :
Katell BERTHELOT (TDMAM), Julien DUBOULOZ (IRAA), Estelle HERRSCHER (LAMPEA), Thomas GLESENER (Chargé de mission), Vanessa GUENO (Chargée de mission), Cyril ISNART (Directeur UAR3125/MMSH), Christiane LAYE (Responsable administrative), Anne MAILLOUX (LA3M), Sylvie MALLINGER (Gestionnaire aux affaires générales), Stéphane MOURLANE (Directeur adj. MMSH/UAR3125), Christophe PONS (IDEAS), Céline REGNARD (Chargée de mission), Isabelle RENAUDET (TELEMME), Ariane RICHARD-BOSSEZ (MESOPOLHIS)

Clément De Belsunce (Plateforme universitaire de données Amu) est invité

Excusé.e. s :
Nicolas BADALASSI (MESOPOLHIS), Giulia BOETTO (CCJ), Corinne ROUSSE (CCJ), Dorothée DUSSY (CNE), Vincent GEISSER (IREMAM), Christine MUSSARD (IREMAM), Laure VERDON (ED 355)

• Le Comité accepte l'enregistrement de la séance.

1- Présentation de la PUD par Clément de Belsunce
Nomination de Corine Eyraud comme responsable scientifique de la PUD
Présentation des missions de la PUD : Lien Amubox https://amubox.univ-amu.fr/s/c96fnjLrMXFdYx6

2- Point campagne d'emploi ALLSH
Globalement, le Comité s'accorde à dire qu'il n'y a pas eu de maîtrise du calendrier dans la campagne d'emploi, en revanche il est très satisfait du dialogue renoué avec l'UFR ALLSH.
Le Comité se réjouit de la fin de la CE pluriannuelle mise en place par la direction précédente de l'UFR.
Le classement de la MMSH avait mis en avant 5 postes « absolument prioritaire », 3 postes « prioritaire » et 9 postes en « priorité secondaire ». Sur les 5 postes prioritaires demandés, 3 ont été obtenus : en langue et littérature arabe (MCF), histoire moderne, histoire de l'art (PR).

3- Fermeture des locaux fin d'année
Fermeture des locaux du 21 décembre 2024 au soir au 6 janvier 2025 au matin. Un message sera adressé à tout le personnel.
C. Isnart informe que, concernant les personnels de l'UAR, il autorise 2 jours de TT sur la totalité de la période de fermeture.

4- Convention Ville de Marseille-MMSH
Vendredi 25 octobre, au Pharo, aura lieu la signature de la convention cadre de partenariat scientifique entre Aix-Marseille Université, agissant pour la MMSH, et la Ville de Marseille.
Tout le personnel de la MMSH est convié à l'évènement au Palais du Pharo, en présence de l'Adjointe au Maire de Marseille et du Président d'AMU. Une invitation sera envoyée sur la liste mmsh-tous.
Cette convention avait été initiée par Sophie Bouffier et Alexandre Grondeau dans le cadre de sa charge de mission « Valorisation » en 2022.

5- Nom de la MMSH

Comme cela a été annoncé, le Réseau National des Maisons des Sciences l'Homme, change prochainement d'appellation pour devenir le Réseau National des Maisons des Sciences Sociales et des Humanités. À ce jour, il n'a pas encore été imposé aux MSH de changer de nom, cependant le Comité pourrait entamer une réflexion sur le changement de nom de la MMSH.
Le Comité directeur du RnMSH se réunira les 10 et 11 décembre 2024 à Nanterre.

6- Usage Logos MMSH

Suite à la mise en application de la nouvelle charte d'Aix-Marseille Université, voici quelques consignes de base pour l'usage des logos que vous retrouverez sur les différents supports suivants :
Charte graphique de la MMSH
https://amubox.univ-amu.fr/s/8kdXMPrsZSy2dr9
Lien site web de la MMSH, charte graphique
https://www.mmsh.fr/charte-graphique-et-logos/

7- Accès des étudiants aux locaux recherche (Cadrage accès des étudiants aux espaces de recherche https://amubox.univ-amu.fr/s/cTxaQf5WFceiwm4, formulaire https://amubox.univ-amu.fr/s/oJkpSLJmpqb6oMC)

Les locaux d'AMU sont soumis à des normes différentes s'ils sont voués à la recherche ou à l'enseignement ou les deux à la fois. Ainsi, les locaux destinés à la recherche ne peuvent pas accueillir des étudiants.
La MMSH n'échappe pas à cette règle, tous les locaux ne sont pas accessibles à des activités pédagogiques (hors Master recherche, doctorants, stages...). Les remontées vers l'Université sont sous la responsabilité des unités de recherche, mais la direction de la MMSH se tient à disposition pour apporter son aide si nécessaire.

8- Locaux

Suite à un problème de réservation de salles pour le compte du département d'Histoire de l'UFR ALLSH, C. Isnart rappelle que la MMSH n'est pas une composante d'enseignement et que, par conséquent, seuls des séminaires de recherche peuvent se tenir dans ses locaux. Cette pratique perdurera dans les années à venir, dans le respect des délais de gestion des demandes établies par l'UFR ALLSH et des possibilités d'accueil de la MMSH.

Le TDMAM, l'IREMAM et l'IMAF auront d'ici la fin d'année, de nouvelles serrures. En effet, le prestataire de services, nouveau sur le marché, oblige à changer la totalité des serrures. Trois clés seront fournies pour chaque serrure.

La salle de convivialité sera occupée par le jeu vidéo de l'artiste Ryan Jamali jusqu'au 28 novembre (démontage jusqu'au 3/12/24). Par conséquent, les évènements en salle de convivialité peuvent se dérouler dans le hall du bâtiment C (sur réservation), la salle VIP ou la salle du CROUS sous réserve du nettoyage par les organisateurs de l'évènement.

9- Partage des bornes électriques

De plus en plus d'usagers du site souhaitent utiliser les bornes électriques pour recharger leur véhicule. Les bornes sont gratuites. La direction de la MMSH suggère qu'un planning géré par les référents DD de chaque unité, pour une utilisation optimale des bornes. Des bornes supplémentaires pourraient être installées mais seront payantes.

10- Ligne de bus L49

Le circuit de la ligne de bus L49 a été modifié depuis fin août 2024 et rallonge considérablement le temps de transport pour les usagers se rendant à la MMSH depuis Marseille. La métropole a été saisie pour modifier certains horaires.

11- AOB

- Estelle Herrscher annonce au Comité qu'elle quittera ses fonctions de directrice du LAMPEA début 2026. Gwénaëlle Goude est pressentie pour lui succéder à la direction du laboratoire. Dans l'attente, E. Herrscher continuera à diriger l'unité en 2025 en codirection avec Gwénaëlle Goude (DUA).
- L'élection partielle du Conseil de composante collège BIATSS aura lieu le **2 décembre 2024**, l'arrêté électoral https://amubox.univ-amu.fr/s/yKBLqZPZBynNPrJ a été diffusé le 21 octobre sur la liste de diffusion mmsh-tous.

La séance est levée à 16h40